

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s et étudiant(e)s
qui souhaitent effectuer une recherche dans le cadre de leurs enseignements et formations respectifs**

Tout type de projet de recherche doit être présenté à la Commission de la Recherche de la FMD, qu'il :

- Soit destiné à une formation diplômante ou à une communication écrite (article), orale (conférence) ou affichée (poster).
- Implique au moins un/e enseignant/e ou un/e étudiant/e de la Faculté de Médecine Dentaire (FMD) de l'Université Saint- Joseph (USJ).
- Soit effectué ou non à la FMD, et inscrit ou non dans le cadre d'un programme de la FMD.
- Soit financé ou non par la FMD ou toute autre institution de l'USJ.

Ce projet doit suivre un circuit comportant les étapes suivantes avant d'être approuvé et de pouvoir être mis en application :

1. Préparation d'un protocole du projet de recherche, selon les critères établis par la Commission de la Recherche de la FMD (CRFMD) qui seront publiés sur le site web de la FMD.

Ce protocole, sous format « Word », devra comporter tous les détails méthodologiques ainsi que les formulaires de consentement éclairé nécessaires pour toute étude impliquant des patients ou tissus humains.

Il devra aussi répondre aux exigences indispensables à l'acceptation de tout protocole de recherche comme :

- Comporter une originalité ou innovation dans le sujet ou son traitement.
- Comprendre une implication clinique qui pourrait améliorer la prise en charge des patients.
- Etre réalisable en respectant les délais imposés par l'administration.

Note : *les projets de recherche non financés pas le Conseil de la Recherche de l'USJ, peuvent ne pas inclure les coûts de leur financement dans leurs protocoles.*

2. Soumission du protocole à la CRFMD qui l'étudie et émet son avis, selon une grille d'évaluation des protocoles de recherche qui peut être consultée sur le site web de la FMD. La soumission du protocole à la CRFMD se fait par envoi d'un courrier électronique à la secrétaire de la CRFMD, Pr Nada Chedid (nada.chedid@usj.edu.lb).

Note : *Pour être discuté lors de la réunion mensuelle de la CRFMD, un protocole doit avoir été reçu au plus tard 5 jours avant la date de cette réunion, et ce pour donner aux membres de la CRFMD le temps d'étudier les projets qui lui sont soumis. Le calendrier des réunions de la CRFMD peut être consulté sur le site web de la FMD.*

3. Après étude et évaluation du protocole, la CRFMD émet l'un des trois avis suivants :

- Le protocole est accepté.
- Le protocole doit être modifié selon certaines remarques émises par la CRFMD et soumis de nouveau à la CRFMD dans un délai de **deux** semaines après réalisation de ces modifications et en surlignant dans le texte du protocole les modifications effectuées.
- Le protocole n'est pas accepté.

4. Une fois le protocole accepté par la CRFMD, il est soumis au Conseil de la Recherche de l'USJ via la plateforme électronique de la recherche pour obtention de l'accord du Comité d'éthique de l'USJ et d'un matricule de recherche (numéro de recherche FMD) qui servira d'identifiant de référence au projet dans tout courrier ou communication le concernant.

5. Après obtention de l'accord du Conseil de la Recherche, le projet est mis en marche et soumis à un suivi périodique de la part du Conseil de la Recherche qui exige **une fois par an** un rapport sur l'avancement des travaux jusqu'à clôture du projet, sinon le projet sera bloqué au niveau des datas de Recherche de l'USJ pour les enseignants-chercheurs concernés.